

La réforme des retraites : Les enjeux d'une réforme à haut risque

II. LA SITUATION ACTUELLE

Le régime de base

LA cotisation est proportionnelle au revenu de l'activité non salariée (BNC) avec deux tranches

PASS = plafond annuel de la sécurité sociale
BNC = bénéfices non commerciaux

TRANCHE 1 : DE 0 À 40524 € (1 PASS)
TAUX DE COTISATION = 8,23%

TRANCHE 2 : DE 0 À 202620 € (5 PASS)
TAUX DE COTISATION = 1,87%

Le régime complémentaire

- ✓ Une part forfaitaire : 1624€
- ✓ une part proportionnelle aux revenus compris entre 25 246,00 € et 174 113,00 €

Taux → 3%



L'Avantage Social Vieillesse (ASV)

- ✓ Une part forfaitaire : 195€ (Pris en charge au 2/3 par l'assurance maladie)
- ✓ Une part proportionnelle : taux 0,4% du BNC (Pris en charge à 60% par l'assurance maladie)



Âge de départ à la retraite

- âge légal : 62 ans pour les affiliés nés en 1955 et après
- âge de départ pour une retraite à taux plein : 67 ans pour les affiliés nés en 1955 et après



→ POUR UN BNC DE 40000 EUROS LE MONTANT DES COTISATIONS S'ÉLÈVE AUJOURD'HUI À 6108 € SOIT UN TAUX DE 15,27%